



Commission Départementale de l'Arbitrage Réunion en visioconférence du Vendredi 13 Janvier 2023

Validé par l'ensemble de la CDA lors de la réunion du le vendredi 24 février 2023

Présidente : **Mme Elodie LOPES**

Présents : **M. Kevin ROSELIER, M. Antoine LASSALLE, M. Pierre CHEYROU, M. Claude CHEVALIER, M. Joël ROCHEBILIERE, M. Hervé WAGENMANN**

Excusés : **M. Stéphane POURGATON, M. Jérémy STINAT, M. Loïc BARROUILLET**

Absent : **M. Jean Marc BONEDEAU**

Début de séance à 19 h

En amont de cette réunion, **M. Jérémy STINAT**, à la suite de son absence prévue, décide de donner son pouvoir à **Mme Élodie LOPES**.

Courriers des arbitres

M. Olivier DRULHE, arbitre dans le département de la Charente Maritime la saison dernière, informe la CDA de son déménagement dans les Landes et souhaite pouvoir arbitrer dans les Landes. La CDA lui souhaite la bienvenue. Dans l'attente de la réception de son dossier, la CDA l'invite à commencer les démarches médicales pour son renouvellement de licence.

M. Estéban STEEG, écrit à la CDA pour annoncer son impossibilité de poursuivre sa carrière d'arbitre cette saison. La CDA le remercie pour son courrier et en prend note. Le club de Labenne sera notifié de cet arrêt.

M. Pierre PORTELA, écrit à la CDA pour annoncer l'arrêt de sa carrière d'arbitre, à la suite d'un problème physique récurrent, qui l'empêche de pratiquer l'arbitrage. Il signifie également à la CDA son souhait de devenir délégué officiel du district des Landes. La CDA prend note et lui souhaite un bel avenir dans ses nouvelles fonctions. Il devra quand même fournir un certificat médical pour le restant de la saison pour couvrir son club au statut de l'arbitrage.

M. Sylvain LASSALLE, communique un arrêt médical de longue durée à la suite d'un accident de travail. La CDA prend note et lui souhaite un prompt rétablissement.

M. Jean Pierre LASMARRIGUE, transmet à la CDA un avis médical l'autorisant à reprendre l'arbitrage par de l'assistantat dans un premier temps. La CDA prend note de cette bonne nouvelle. La CDA fait suivre son dossier au médecin fédéral du district pour validation.

La **CRA**, informe les CDA de la mise en place du dispositif des cartons verts dans les compétitions jeunes régionales, la CDA va informer les arbitres de ce nouveau système (**voir annexe 1**).

Délibéré du 16 décembre 2022

« **Dossier de Monsieur Daniel GROCQ – Demande de renouvellement de sa licence arbitre pour la saison 2022/2023 –**

La Commission,

- Reprenant le dossier étudié dans sa réunion du 16 décembre 2022
- Vu l'avis défavorable du médecin fédéral du District des Landes de football

Décide de remettre Monsieur Daniel GROCQ à la disposition de son club avec effet immédiat.

Cette décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport. »

Manquements administratifs

Suite au rappel effectué le 28 novembre 2022 à l'ensemble des arbitres, la CDA souhaite remercier la quasi-totalité des arbitres pour leur sérieux dans les démarches administratives relatives à des exclusions directes.

Le week-end du 7 et 8 janvier, la CDA a relevé des manquements administratifs impliquant deux arbitres. Ces manquements ont eu pour conséquence d'empêcher la commission de discipline de statuer correctement.

Les arbitres ont été avertis que leur note CDA en sera affectée. La pièce jointe de rappel leur a été envoyée de nouveau.

La CDA valide le fait qu'à partir de maintenant, cette démarche sera automatique pour tout nouveau manquement.

Point sur les Observations

M. Joël ROCHEBILIERE, nous fait un point sur les observations qu'il a travaillé en amont avec **M. Stéphane POURGATON**, absent excusé lors de cette réunion.

La quasi-totalité des arbitres seniors ont eu leur première observation. Quelques exceptions signalées, essentiellement sur des arbitres n'ayant repris l'arbitrage que tard dans la saison.

Au sujet des jeunes arbitres, **M. Quentin LANET**, nous informe que plus de la moitié des jeunes a déjà été vue une première fois.

Mme Elodie LOPES, émet le souhait que les observations soient quasiment terminées d'ici le 31 mars pour commencer à travailler sur d'éventuelles candidatures pour la ligue.

FIA d'Hagetmau

M. Quentin LANET, tient informée la CDA de l'état des inscriptions pour la FIA qui se déroulera fin janvier à Hagetmau :

- 5 stagiaires des Landes inscrits,
- 2 stagiaires des Pyrénées-Atlantiques inscrits.

Il nous précise également qu'il est en attente d'une dizaine d'inscriptions supplémentaires.

Échéances de fin de saison

La CDA décide de mettre en place un groupe de travail pour prendre en main les désignations des phases finales des coupes départementales pour qu'elles soient cohérentes avec les retours des observations, comportements, etc.

La CDA demande qu'un autre groupe de travail se rassemble sur l'organisation des conditions des tests physiques en respectant les recommandations du médecin fédéral qui nous demande de ne pas faire passer les tests physiques aux arbitres qui ne sont pas à jour de leur dossier médical.

Questions diverses

Pour donner suite au retour de la commission de discipline concernant le comportement d'un arbitre/joueur évoqué dans le PV du 16 décembre 2022.

La CDA décide de convoquer l'arbitre concerné pour une audition devant la CDA le vendredi 3 février à 18h30.

Fin de séance à 21h30

La Présidente
Élodie LOPES

Le Secrétaire de séance
Antoine LASSALLE





**LA LIGUE
RÉCOMPENSE**

**LES BEAUX
GESTES**



Objectif

La Commission Régionale Ethique, Fair-Play et Actions Citoyennes de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine met en place dès le mois de janvier, le **dispositif « Carton Vert »** sur l'ensemble des Compétitions Régionales de Jeunes garçons et filles (U13 à U19).

Ce dispositif est une action en lien avec le Programme Educatif Fédéral, qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs/joueuses sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

Mise en place

Le club accueillant :

Il est chargé de la mise en place du dispositif.

Les observateurs :

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'Equipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match :

- Sont désignés le ou les joueurs(ses) à récompenser
- **Le motif** de la désignation est annoncé dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs «PRETS».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer, cette valeur peut être :
Plaisir / Respect / Engagement / Tolérance / Solidarité

- Attribution :

3 cartons verts au maximum peuvent être attribués par match :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe)
- 1 carton vert décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

Suivi

La Feuille de Match Informatisée (FMI), permettra l'enregistrement des bénéficiaires lors des rencontres et assurera le recensement des joueuses/joueurs concernés.

A l'issue de la saison, la Ligue du Football Amateur dotera chaque joueur/joueuse lauréat.

5 valeurs de la Fédération Française de Football

P

PLAISIR

R

RESPECT

Ê

ENGAGEMENT

T

TOLERANCE

S

SOLIDARIT



**LA LIGUE
RÉCOMPENSE**

**LES BEAUX
GESTES**



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire